

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIR CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2017

DÉCISION DE PRISE EN CHARGE D'UNE ÉTUDE TECHNIQUE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Diagnostics pollution et étude de maîtrise d'œuvre préalables à la démolition, à réaliser sur le site Rollin à Saint-Etienne du Rouvray (Département de la Seine-Maritime)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Prise en charge sous réserve de la production d'une délibération engageant la participation financière de la collectivité à hauteur de 40% du montant prévisionnel HT auquel s'ajoute la TVA récupérable grevant l'ensemble de l'intervention, soit une participation maximale de 24 000 €.
SITUATION DU BIEN :	Ancienne entreprise d'élagage
PLU :	N – Zone d'expansion de crue
PROJET :	Zone d'expansion de crues, identifiée dans le projet Seine Sud comme espace végétalisé tampon à préserver.
PRISE EN CHARGE AU TITRE DU FONDS FRICHES	Comité de programmation du 1-12-17 Commission permanente régionale du 29-01-18
PROPRIÉTAIRE :	EPF de Normandie
ENVELOPPE PROJET :	40 000 €HT

Site, lieu, nature de l'intervention Projet	Territoire	Dépense subventionnable	Part Région		Part collectivité		Part EPF Normandie	
Interventions Métropole, CODAH, CUCLM								
Rollin à Saint Etienne du Rouvray Diagnostics techniques et étude de maîtrise d'œuvre préalables à a démolition Renaturation	MRN	40 000	25%	10 000 €	40%	16 000 €	35%	14 000 €

ROUEN, le 20 FEV. 2018

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,


Gilles GAL